



Agence Départementale d'Information sur le Logement 05

1bis, Rue de Vaisserres - 05000 GAP
Tél. : 04 92 21 05 98
accueil@adi05.org
www.anil.org



Conseil Général des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex
Tél. : 04 92 40 38 00
Service insertion – Unité logement
Mission Energie
www.cg05.fr



Agence Nationale de l'Habitat

Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes
3, Place du Champsaur - BP 98
05007 GAP Cedex
Tél. : 04 92 40 35 00
www.anah.fr
www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr



Calhaura - Pact 05

Passage de la Citadelle - 05000 GAP
Tél. : 04 92 51 53 34
calhaura@cegetel.net
www.pact-05.org
www.pact-habitat.org



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement 05

1, Avenue Alexandre Didier - BP 55
05202 EMBRUN Cedex
Tél. : 04 92 43 60 31
www.caue05.fr



Espaces Info Energie 05

Le réseau des 250 Espaces Info Energie, mis en place par l'Ademe et cofinancé par les collectivités locales, a deux antennes dans le département des Hautes-Alpes :

Espace Info Energie Sud 05

ADELHA
2, Avenue Lesdiguières - 05000 GAP
Tél. : 04 92 56 01 78
eie.gap@eie05.org
www.eie05.org

Espace Info Energie Nord 05

CPIE Haute Durance
Sodilait - 05100 BRIANCON
Tél. : 04 92 21 27 40
eie.briancon@eie05.org
www.eie05.org



Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ABF

Unité territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (UT DRAC)
Ministère de la culture et de la communication
Cité administrative Desmichels - BP 1607
05016 GAP Cedex
Tél. : 04 92 53 15 30
sdap.hautes-alpes@culture.gouv.fr



Un réseau de partenaires disponibles sur rendez-vous :

www.cg05.fr/point-visio



Conseil Général Hautes Alpes



Architecture, urbanisme, énergies renouvelables, aspects juridiques, environnement, maîtrise de l'énergie, réglementation, construction, rénovation, financement, aides

Habitat & Énergie Hautes-Alpes

Un réseau d'acteurs Pour vous informer et vous conseiller

www.cg05.fr



Propriétaire, locataire, bailleur...

Les acteurs publics et associatifs de l'habitat et de l'énergie sont à votre service pour vous accompagner dans vos projets, **vous informer et vous orienter dans vos démarches !**



LE CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES-ALPES

apporte des aides financières aux particuliers :

- Installations de chauffage à partir des énergies renouvelables (chaudière bois, solaire thermique SSC, géothermie / conditions sur le site Internet). Pour plus de renseignements, contactez votre Espace Info Énergie
- Accès et maintien dans le logement. Ces aides sont allouées par le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) sous conditions strictes de ressources et selon un règlement (contactez les Maisons des solidarités)
- Amélioration des logements dans le cadre des opérations programmées, agréées par le Département et l'Anah



LES ESPACES INFO ÉNERGIE (EIE)

vous conseillent sur le volet énergétique de votre projet de construction ou de rénovation :

- Réglementations thermiques et labels (réglementation thermique 2012, BBC+...)
- Modes de constructions et matériaux
- Chauffage, eau chaude, ventilation
- Énergies renouvelables
- Économie d'énergie au quotidien
- Aides financières...

Les EIE vous proposent également des bilans thermiques simplifiés et un centre de documentation Énergie & Habitat.



L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) DÉLÉGATION LOCALE HAUTES-ALPES

accorde des subventions pour l'amélioration des logements (de plus de 15 ans) :

- Aux propriétaires occupants de leur résidence principale, sous conditions de ressources, pour des travaux relevant de la résorption de l'habitat indigne et dégradé, de la rénovation thermique et de l'adaptation à la perte d'autonomie
- Aux propriétaires bailleurs, le logement étant alors conventionné pour 9 ans afin de permettre son occupation par des locataires aux plafonds de ressources encadrés et selon un loyer encadré



LE CALHAURA - PACT 05 OPÉRATEUR DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

accompagne les particuliers (sous conditions de ressources), notamment sur les dossiers de subventions de l'Anah (ingénierie technique, sociale et financière) :

- Accompagnement à la définition du projet (programme, coûts), recherche de solutions techniques, aide à la décision
- Accompagnement à la recherche de subventions et financements (Anah, caisse de retraite, fondations, microcrédits, collectivités...)



LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

vous aide à définir ou optimiser votre projet de construction ou de rénovation :

- Analyse de votre projet et sa traduction dans l'espace
- Insertion du bâti dans le paysage
- Réglementation (Plan d'occupation des sols, Plan local d'urbanisme, Réglementation thermique 2012), Démarches administratives (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable, Permis de construire)
- Systèmes constructifs et solutions techniques différentes (sans concurrencer les architectes)
- Pertinence de la qualité architecturale de votre projet



LE SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

assure, via l'architecte des bâtiments de France, des missions de conseil, de contrôle et d'expertise en matière d'architecture, de patrimoine et d'urbanisme :

- Conseil et promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité
- Contrôle et expertise des projets réalisés en espaces protégés : abords de monuments historiques ; sites inscrits et classés au titre de la loi de 1930 ; zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ; aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ; secteur sauvegardé de Briançon
- Conservation des monuments historiques : travaux d'entretien et demandes de subventions, en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)



L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

forte d'une compétence juridique et financière vous informe sur :

- Location
- Réglementation sur la qualité de l'habitat
- Copropriété
- Contrats
- Relations avec les professionnels
- Fiscalité et plans de financement
- Offres de logements et de terrains